

Pardevant M^e Vasseur notaire à Douai soussigné
A Comparaître.

M. Catinaud Pierre, maçon, demeurant à Douai
78 Rue de la Mairie époux divorcé et non remarié de
M^{me} Marie Eugénie Faissat.

Lequel a par ces présentes constitué pour son mandataire spécial aux effets ci après.

M. François Serflingne, négociant en vins,
demeurant à Bourgauf.

auquel il donne les pouvoirs suivants.

Faire avec ou sans garantie tous transports du montant de tous livrets de la Caisse Nationale d'Épargne au nom du constituant ou de la dite M^{me} Marie Eugénie Faissat,

pris pendant la communauté qui a existé entre le dit M. Catinaud et M^{me} Marie Eugénie Faissat.

Faire également tous transports des intérêts échus ou à échoir; insinuer que lesdits livrets appartiennent intégralement au constituant M^{me} Eugénie Faissat n'ayant pas accepté la communauté d'autre de loi fixée par la loi étant censée y avoir renoncé (l'article 1463 du code civil).

Faire ce transport à M. Charles Catinaud, son père propriétaire cultivateur demeurant au Masdara commune de St Pierre le Buth, par représentation des sommes que le dit M. Pierre Catinaud peut devoir à ce dernier pour argent prêté à différentes reprises.

De toutes sommes reçues ou payées, donner ou recevoir quittances remettre tous titres et pièces; exiger que M^{me} Faissat remettre tous livrets qui sont en sa possession.

En cas de difficultés et à défaut de paiement faire tant en demandant qu'en défendant devant tous juges et tribunaux compétents; exercer toutes actions résolutoires et autres se concilier, traiter transiger en tout état.

de cause, nommer tous arbitres s'en rapporter à leurs décisions ou les contester; faire toutes remises totales ou partielles de droits et créances; obtenir toutes décisions judiciaires et administratives les faire exécuter par toutes les voies et moyens de droit renoncer à tout appel et ~~former~~ pourvoir en cassation, se désister de tous appels et pourvoir acquiescer à toutes demandes, à tous jugements et arrêts constituer tous avoués et avocats les révoquer ou constituer d'autres intervenir dans toutes instances provoquer tous ordres et distributions y produire prendre part à toutes assemblées de créanciers affirmer toutes créances obtenir tous bordereaux de collocation en toucher le montant.

Aux effets ci dessus passer et signer tous actes être donné et substituer dans la totalité ou dans partie des présentes

Leonard